



Edito

NE NOUS LAISSONS PAS DIVISER, AVANÇONS ENSEMBLE

Pour les possédants et avec la situation actuelle, la tentative est encore plus grande d'essayer de diviser un peu plus les travailleurs quels que soient leurs statuts, leurs métiers, leurs âges, leurs localités, leur couleur de peau, leurs appartenances politiques ou religieuses.

Nous vivons dans un contexte social et sociétal explosif pour de multiples raisons. Depuis longtemps et surtout avec l'actualité récente, nous nous apercevons que nous ne sommes pas à l'abri, et surtout assaillis de situations remettant en cause l'intérêt général, le vivre ensemble, les libertés individuelles et collectives, la laïcité, la démocratie et le principe républicain, soit des reculs sociaux issus de plusieurs siècles de combats progressistes.

Le maintien de la liberté d'expression, comme de la liberté tout court, doit être imposé dans l'ensemble de la société en commençant par les lieux de travail. Il est indispensable de s'opposer à toutes les formes de communautarisme, surtout religieux sans faire de distinction entre les différentes croyances. Le fait religieux est une liberté de chacun et il ne doit surtout pas dicter les manières de se comporter dans l'espace public et lieux communs, et surtout de l'imposer aux autres.

Il en est de même au travail. Nous pouvons avoir des libertés, certes de plus en plus réduites, dans la vie commune et l'espace commun, mais elles devraient s'éteindre ou être suspendues dès lors du passage du portail de la boîte ou la porte du bureau. Nous en faisons le constat quotidiennement et

notre revendication au droit d'expression dans les entreprises va dans le rétablissement d'un droit fondamental volé aux salariés, s'il a été obtenu un jour.

Les salariés doivent prendre conscience que leur parole doit être la même dans la vie hors travail qu'au travail. Comment se fait-il qu'on interdise, minimise ou réprime l'expression collective dans les entreprises, services ou dans les administrations alors que c'est autorisé, nécessaire et utile en dehors et pour la vie de tous les jours ? Y aurait-il une zone de non-droit dès qu'on se trouve sur son lieu de travail ? C'est une question qui comprend une partie de la réponse.

Dans sa grande majorité, le patronat se félicite de la division qui est faite dans la société depuis des années. Comment pourrait-il en être autrement puisqu'il permet un éclatement entre individus qui réduit le rapport de forces, renforce l'individualisme et rend difficile la revendication collective. La stratégie orchestrée par le capital pour individualiser les rapports sociaux se retrouve dans les règles de la vie en société. C'est le principe du Lean Management imposé à la société. Quand on voit les conséquences et les ravages que cela produit sur les lieux de travail, on peut l'imaginer à l'échelle d'un peuple.

La stratégie du gouvernement reprend à la lettre les règles du capital.

.../...

Sommaire :

Edito : Ne nous laissons pas diviser,...	P. 1 & 2
Prise de parole - 17/09	P. 2 & 3
Souscription de l'UD	P. 3
Prise de parole - 13/10	P. 4
Note d'analyse CGT du Cher	P. 5 à 8
Compte-rendu CA CPAM - 21/09	P. 9
Syndicat CGT FAPT	P. 10
Réécrire l'histoire ?	P. 11
Hommage à S. Paty par la FSU	P. 12
Elections Professionnelles TPE	P. 12



AGENDA

RAPPEL :

SOUSCRIPTION DE L'UD



LE LUNDI 16 NOVEMBRE 2020

(voir article page 3)

Prise de parole

Bon jusque-là, rien de très surprenant vu le projet de "transformation sociale" et du "jour d'après" de Macron. Cependant, il en rajoute une couche comme si ce n'était pas assez épais. Il nous parle de "séparatisme". Pas n'importe lequel, l'islamisme, pas les religions, l'islamisme, pas les radicaux de tous bords mais de l'islam radical. Les mots ont leurs sens et quand ils parlent de l'islam radical certains entendent religion musulmane et pire encore "arabe". Une telle attitude et un tel discours sont tout simplement abjectes, insultants et dangereux et dignes d'un temps que nous avons combattu par le passé.

Pour un chef de gouvernement qui doit avoir pour objectif le vivre ensemble de toute une population, son positionnement fractionniste ne fait que séparer les individus et pousse inévitablement au communautarisme. Nous ne pouvons pas accepter et nous condamnons de tels propos. Nous ne sommes pas dupes, Macron se rase en pensant à 2022 contre Le Pen, intérêts particuliers, sa caste, contre l'intérêt général encore une fois. Le monde du travail n'est-il pas séparatiste dans son opposition au capital ?

Pour le Larousse, le "séparatisme" se définit de la façon suivante : *"Attitude, tendance à sortir d'un ensemble national et à former une entité politique distincte de l'État d'origine"*. Et pour Wikipédia : *"Le mot séparatisme désigne, de façon générale, la volonté d'un groupe d'individus unis par un certain caractère et en une zone géographique, de se détacher du reste du groupe auquel il avait adhéré"*.

Alors pourrions-nous nommer "séparatistes" des travailleurs (soumis par un contrat de travail au capitalisme et à la propriété privée lucrative, et donc exploités) qui exprimeraient la volonté de créer une entité politique de producteurs de richesses, sortant du capitalisme et de l'économie de marché ? Si la question se pose sur un sujet, il est sûrement transposable à d'autres au regard de ce qui se passe actuellement dans les entreprises et les administrations.

En attendant, patronat et gouvernement, avec l'appui de certains partis politiques, instaurent un état autoritaire voire fascisant dans le seul but d'opposer et de créer les conditions d'un Etat ultra-sécuritaire.

Battons-nous sur tous les fronts, sans divisions, ensemble.

Bon courage les Camarades.

*Sébastien Martineau
Secrétaire Général*

A qui va profiter cette période inédite ? Les patrons, les actionnaires ou les salariés, les retraités, les chômeurs ou encore la jeunesse ? Le patronat a un atout majeur et de taille dans sa manche : un gouvernement à son service, à sa botte sans aucune condition, si ce n'est l'allégeance comme doctrine !

Pour autant, les travailleurs ont aussi un atout bien plus important que ce que l'on croit : le nombre, la masse et le fait qu'ils prennent conscience de leur indispensable utilité de créateurs de richesses dans ces moments aussi critiques pour tous. Les premiers de corvée en sont la preuve et les autres en sont une revendication supplémentaire.

Dès les premiers jours de la crise sanitaire, le gouvernement publiait une série d'ordonnances qui remettait en cause, sur bien des points, le Code du Travail, les libertés individuelles et surtout collectives. Celles-ci modifient profondément et durablement nos droits. C'est inacceptable. Depuis, l'Etat débloque des sommes inimaginables (n'oublions pas que c'est l'argent du contribuable), 100 milliards d'euros ajoutés à ceux qui sont distribués depuis le mois de mars, pour, disent-ils, "soutenir particulièrement les entreprises et garantir l'emploi", principalement les grands groupes de toutes activités confondues, et ce, sans aucune garantie pour les travailleurs.

Cet argent public, qui doit servir à l'intérêt général, passe directement dans les poches des propriétaires et des actionnaires ou sert à financer tous les plans pour se débarrasser des salariés. Les licenciements, comme les fermetures, dans le département ne cessent de s'allonger : Rosières, Comatelec, Mcsa Sipem, FFDM Pneumat, King Jouet, La Halle, Auchan, Socotec, que des groupes. Et ceux qui sont en préparation dans la plus grande discrétion risquent malheureusement d'allonger cette liste. Les petits commerces et artisans, en manque de trésorerie, risquent de licencier dans la plus grande indifférence des pouvoirs publics.

Nous ne pouvons laisser ces situations se développer et s'enliser. Les mois que nous venons de passer ont chamboulé nos quotidiens et risquent de façonner les années à venir. Alors mieux vaut que ce soit les travailleurs qui imposent leur point de vue ! Nous devons dénoncer l'attitude patronale qui se sert de la situation sanitaire pour réaliser un carnage social et sociétal, pour pallier leur crise économique. La montagne de fric déversée devra être remboursée et ils feront les poches, comme d'habitude, des travailleurs, de la population. C'est ça la mutualisation des dettes et la privatisation des profits. C'est ça le monde capitaliste.

Le but des mesures annoncées par le gouvernement comme les accords de performance collective ou encore les accords de chômage de longue durée, si chers au premier ministre, sont des dispositifs de casse massive des droits et des conquies des salariés : diminution drastique des congés, des RTT, augmentation du temps de travail et baisse des salaires sont les seuls sujets de discussion dans les entreprises pour sortir de la crise économique. C'est tout simplement inacceptable pour la CGT de

négozier la régression sociale, laissons certaines organisations syndicales se charger de la casse, ils en ont l'habitude et ils le font sans rechigner.

Au contraire, au regard de la crise du système économique en place, le capitalisme, il nous appartient de démontrer que d'autres solutions sont possibles pour sortir de cette impasse sociétale.

Nous avons des revendications qui portent le progrès social, l'émancipation et le changement de société. Les principales portent sur une augmentation massive des salaires, des pensions et des minima sociaux sans attendre. On nous dira qu'il n'y a pas d'argent, la preuve que non, vu le déversement. Il faut maintenir les travailleurs au travail en réorganisant les productions et les organisations de travail. D'ailleurs, la meilleure façon de limiter la propagation du virus est la réorganisation des collectifs de travail et la réduction du temps de travail tout au long de la vie : 32h, la 6^{ème} semaine de congés et un départ en retraite à partir de 55 ans.

L'arrêt des restructurations des services publics, avec des fonctionnaires sous statut, et surtout leur développement, est nécessairement indispensable dans tous les territoires, il en va de la cohésion na-

tionale et de l'égalité de traitement. L'accès à tous les soins, de qualité, dans une structure publique unique, doit être une des grandes causes à promouvoir pour ne plus revoir, ni revivre le désastre sanitaire de ces derniers mois.

L'éducation et la formation tout au long de la vie doivent être une des priorités pour permettre l'émancipation de l'ensemble de la population et garantir un haut niveau de connaissances, de savoirs et de savoir-faire. Enfin la CGT propose le Nouveau Statut du Travail Salarié et la Sécurité Sociale Professionnelle qui protègent et garantissent l'ensemble des salariés des périodes de chômage. De telles mesures mises en place aujourd'hui permettraient d'avoir une plus grande sérénité face aux licenciements.

Enfin, nous devons réfléchir, et si possible rapidement, à un autre modèle social et économique afin de nous protéger offensivement de la nocivité du capitalisme. Des solutions existent ou sont à construire. Saisissons-nous de cette période pour en débattre et construisons notre avenir. Nous avons notre destin en main, saisissons-le.

SOUSCRIPTION de L'UD-CGT du CHER DERNIERE LIGNE DROITE !

Au moment où ces lignes sont écrites, **154 carnets** de souscription nous ont été réglés et, compte tenu des circonstances, c'est bien.

Cela dit, nombre de syndicats n'ont encore pu s'impliquer et il faut donc mettre les bouchées doubles dans cette dernière ligne droite.

Vous savez que l'apport de notre souscription reste incontournable dans notre gestion financière et constitue un acte militant. C'est 3.130 €uros de bénéfices qui sont comptabilisés.

NOUS COMPTONS SUR VOTRE MOBILISATION POUR LA REUSSITE DE NOTRE SOUSCRIPTION

Afin d'y parvenir dans les meilleures conditions, **le tirage est reporté au :**

LUNDI 16 NOVEMBRE 2020

Rapporter à l'UD les talons avec le règlement avant le 13 novembre 2020 dernier délai.

Bon courage et fraternelles salutations syndicales.

Le Président de la CFC
Michel CHOLLET

La Trésorière
Isabelle BERTRAND

Le Trésorier Adjoint
Eric PERROT



PRISE DE PAROLE

Rassemblement « Marche pour l'emploi et la dignité »

Le 13 Octobre 2020

Aujourd'hui, nous accueillons une étape de la marche pour l'emploi et la dignité, marche pour laquelle notre UD est partie prenante dans son organisation.

Pourquoi cette initiative ?

Parce qu'au nom de la quête effrénée du profit, le capitalisme en crise poursuit son œuvre mortifère en détruisant chaque jour des dizaines de milliers d'emplois dans le monde, en saccageant les ressources naturelles, en attaquant les libertés démocratiques et les droits sociaux conquis par les luttes syndicales et politiques.

En France, sous couvert des effets économiques de la pandémie, de nouveaux plans de licenciements et de fermetures de sites de productions sont annoncés quotidiennement, plongeant toujours plus de travailleur.ses et leurs familles dans les difficultés matérielles immédiates et la peur du lendemain.

Le gouvernement appuie cette nouvelle phase de l'offensive du capital avec un nouveau train d'aides financières massives au grand patronat qui fait ainsi payer la casse sociale par nos impôts !

Dans le but de désarmer les travailleur.ses face à cette vague de licenciements, la répression antisynationale bat son plein, encouragée par les mesures gouvernementales de restriction des droits syndicaux et des prérogatives des instances de représentations du personnel.

Dans le même temps, pour diviser le monde du travail et détourner le débat public de la question sociale, le gouvernement joue la carte sécuritaire et fait sienne les thèses xénophobes de l'extrême droite.

Alors que le pays a tenu ces derniers mois grâce aux efforts et sacrifices de celles et ceux qui par leur travail produisent les richesses et les services essentiels, ceux qui ont contribué à nous désarmer face à la pandémie l'utilisent aujourd'hui pour poursuivre leur entreprise de démantèlement des conquêtes sociales et démocratiques.

Il n'y a aucune fatalité à laisser sévir cette minorité avide et égoïste qui, dans son seul intérêt, prétend nous contraindre à de nouveaux sacrifices !

Comme nous l'avons fait le 17 septembre, comme le ferons les travailleur.ses de la Santé et des Organismes Sociaux le 15 octobre, comme le font chaque jour des milliers de salarié.es dans leur entreprises

et administrations, nous sommes déterminés à lutter, à œuvrer au rassemblement avec toutes celles et tous ceux qui, comme nous, refusent l'injustice permanente et l'avenir délétère que le capital veut nous imposer.

Nous affirmons la nécessité de construire un processus de lutte inscrit dans la durée et y apportons notre contribution avec les marches pour l'emploi et la dignité depuis le mois de septembre.

Parce que nous devons en finir avec l'exploitation capitaliste de l'être humain et de la nature parce que nous avons besoin de construire un nouvel horizon social et démocratique, venus de partout en France, nous marcherons à Paris le 17 Octobre 2020 pour :

- *L'arrêt immédiat de tous les plans de licenciements engagés.*
- *La restitution des aides publiques par les entreprises qui ont engagé de tels plans.*
- *Le rétablissement de l'impôt sur la fortune et des mesures exceptionnelles de taxation des profits et de capital à la hauteur des besoins immédiats de financement public.*
- *La nationalisation des secteurs stratégiques pour notre souveraineté alimentaire, sanitaire, industrielle, énergétique et numérique.*
- *Le SMIC à 2.000 euros, l'égalité salariale femmes/hommes, et l'augmentation des salaires, pensions, minima sociaux et allocations (dont les APL dont la baisse en 2018 a plongé plus de 500.000 personnes supplémentaires dans la pauvreté).*
- *L'abandon de la réforme de l'assurance chômage et l'indemnisation de 100 % des travailleur.ses privé.es d'emploi et précaires.*
- *Un plan pluriannuel d'investissement public dans la ré-industrialisation et la transition environnementale.*
- *L'arrêt de la casse de la Sécurité Sociale et la garantie de son financement par les cotisations sociales.*
- *Le renforcement des droits et garanties définies par le Code du Travail et le Statut des fonctionnaires, ce qui nécessite l'abrogation des lois régressives votées par les gouvernements successifs.*
- *Un plan de titularisation dans la Fonction publique et de créations des centaines des milliers de postes nécessaires dans les services publics pour répondre aux besoins de la population.*
- *La régularisation des travailleurs sans papiers, aux côtés desquels nous serons dans la rue ce 17 octobre.*



☞ **NON AUX PROFITEURS DECIDEURS** ☞ **OUI AUX PRODUCTEURS DECIDEURS**

D'ABORD, UN PEU D'HISTOIRE

Fondée le 4 Octobre 1945, la Sécurité Sociale célèbre ses trois quarts de siècle. Soixante quinze années d'une conquête historique pour le monde du travail, imaginée par la Résistance à l'occupation nazie en pleine seconde guerre mondiale.

Soixante quinze années d'une « invention » qui a profondément transformé la condition de millions de salariés, leur offrant la possibilité de se soigner, de partir en retraite, d'aider leur famille.... Une histoire mouvementée également car, depuis sa fondation, la Sécu a toujours été l'objet d'attaques visant à réduire sa portée transformatrice pour la société française.

La Sécu aiguisé les appétits du capital, désireux de s'emparer d'une vaste couverture qui transformerait le marché.

LES RESSOURCES DE LA SECURITE SOCIALE SONT DU SALAIRE SOCIALISÉ

En 1945, Ambroise Croizat secrétaire de la Fédération CGT des Métaux devient le Ministre du Travail et c'est lui qui va mettre en place la Sécurité Sociale. Notons qu'à cette époque et jusque dans les années 80, le Ministre du Travail est aussi Ministre de la Sécurité Sociale qui est alimentée par le travail. Ses ressources sont du salaire socialisé contenu dans la cotisation. En effet, qu'elle soit versée par le salarié ou par l'employeur, c'est du salaire.

La production de richesses est le résultat du travail, travail des salariés, travail des indépendants, mais c'est bien le travail et le travail seul qui produit des richesses.

Le capital ne produit rien, c'est un concept qui recouvre la propriété de moyens de production, de moyens financiers, de titres de propriété ; ces éléments ne produisent rien et n'ont jamais rien produit.

Les dividendes constituent les revenus des propriétaires de capitaux et sont une partie du profit : les propriétaires de capitaux ne sont donc pas des producteurs mais des profiteurs.

Les revenus des propriétaires de capitaux, les actionnaires, se montent à environ 300 milliards d'euros par an pour quelques centaines de milliers d'actionnaires sans que personne ne trouve à y redire alors que 14 millions de retraités qui se partagent 314 milliards d'euros par an sont montrés du doigt par ce gouvernement qui prétend réformer les retraites.

LA DÉRIVE DES ANNEES 90

Depuis cette date, le Ministre du Travail n'est plus le Ministre de la Sécurité Sociale affectée à un autre Ministère, celui de la Santé ou de la Cohésion Sociale suivant les époques, aujourd'hui Ministère de la Santé et des Solidarités. En 1995, Alain Juppé, Premier Ministre du Président Jacques Chirac, cassa le lien entre le Ministre du Travail et la Sécurité Sociale. C'est la marque d'une dérive déjà ancienne qui ne considère plus que la Sécurité Sociale est du domaine du travail mais qu'elle doit devenir le domaine de l'Etat, de la fiscalisation et de l'économie.

LES OBJECTIFS DU CAPITAL

Construction d'un déficit pour les besoins de l'effondrement de la protection sociale collective nécessaire à l'ouverture d'un immense marché de la protection sociale destiné à la rentabilisation de la masse énorme des capitaux qui cherchent à s'employer sur l'ensemble de la planète.

Les injonctions de la Banque Mondiale

Instauration d'un premier pilier destiné à lutter contre la pauvreté. Les pauvres n'étant pas solvables pour le marché, le pilier est assumé et géré par l'Etat complété par un deuxième pilier organisé par les organismes professionnels (aujourd'hui les complémentaires).

Un troisième pilier accessible individuellement avec les sur-complémentaires, les « fonds de pension » organismes financiers d'épargne gérant par capitalisation, nous sommes loin de l'esprit de 1945.

Reprise par l'Union Européenne

Elle publie entre autre le 18 mai 2016 : « *Il n'est pas possible de réaliser d'importantes économies à court terme sans ralentir considérablement la croissance* »

des dépenses de Sécurité Sociale, qui représentent plus de la moitié des dépenses publiques ».

Reformulation de la protection sociale

Depuis la fin des années 80, la Banque Mondiale, l'OMC, l'OCDE, l'Union Européenne visent à asservir l'ensemble des institutions de la protection sociale au marché. Pire, la Banque Mondiale n'attribue les prêts pour le développement des pays que s'ils adoptent ses injonctions en matière de protection sociale.

LE REGIME ALSACE MOSELLE

En 1945, Mosellans et Alsaciens refusèrent la mise en place du ticket modérateur en considérant que leur régime, beaucoup plus intéressant, couvrait presque entièrement leurs dépenses de santé.

Une gestion autonome

Depuis 1995, ce régime est géré d'une manière autonome par un Conseil d'Administration de 34 membres titulaires nommés pour 6 ans et issus pour la plupart d'organisations syndicales de salariés, retraités ou chômeurs.

Il est uniquement financé par les cotisations des salariés, retraités ou chômeurs. Ce régime complète la Sécu jusqu'à 90 % des tarifs conventionnels pour les soins courants.

Comparatifs des principaux remboursements

- L'hospitalisation légère remboursée à 80 % par le Régime Général (RG) et 100 % par le Régime Alsace Moselle (RAM).
- Les honoraires médicaux à 70 % par le RG et 90 % par le RAM.
- Les médicaments (anciennement vignettes blanches et bleues) respectivement remboursés à 65 % et 35 % par le RG et 90 % et 80 % par le RAM.

TANT QU'IL EXISTE UN RESTE A CHARGE, IL CONSTITUE UNE PORTE D'ENTREE POUR LA PRIVATISATION. LE SEUL REMEDE, C'EST LE 100 % SECU.

POUR LA CGT, ENJEUX ET OBJECTIFS DU 100 % SECU

1. Instituer le 100 % par la seule Sécurité Sociale de manière à ce que les assurés sociaux n'aient plus qu'un seul interlocuteur et une seule source de remboursement ou de prise en charge.

2. Assécher totalement le « marché de la santé ».
3. Etablir un seul taux de cotisation pour l'assurance maladie.

Il ne peut y avoir de partenariats, de coopération avec les complémentaires qui nous replaceraient peu à peu dans la situation ancienne. C'est l'URSSAF qui collecte toute la cotisation à l'entreprise et c'est la Caisse d'Assurance Maladie qui sert toutes les prestations.

Ainsi le « marché de la santé » n'existe plus, seuls subsistent les besoins des assurés sociaux.

Le 100 % Sécu, combien ça coûte ?

On serait tenté de répondre : rien ou pas grand-chose.

Pour les entreprises, le basculement de la complémentaire sur la Sécu suffit à rétablir le même équilibre qu'aujourd'hui.

Notons également que le 100 % Sécu élimine, au bas mot, 5 milliards d'euros en frais de gestion.

Notons aussi que les comptes de la Nation, d'il y a peu, indiquaient que l'ensemble des salaires bruts sont de l'ordre de 1.000 milliards d'euros.

Un point de cotisation supplémentaire représente donc 10 milliards d'euros dans les caisses de la Sécu.

Financement du 100 % Sécu par la cotisation

1. Depuis la libération, la cotisation a assuré un financement sans faille compte tenu des multiples attaques.

Les cotisations sociales, prélevées sur les richesses créées par le travail des salariés ne sont pas des charges, elles appartiennent au salaire et constituent le principal financement de la Sécurité Sociale.

2. Les travers de la fiscalisation

Quand l'Etat remplace la cotisation par un financement par l'impôt, la part contributive des pauvres augmente alors que celle des riches diminue. En effet, 50 % des impôts collectés proviennent de la TVA, que paient même les plus pauvres pour se nourrir, se vêtir, etc...

La Sécurité Sociale ne doit pas être financée par l'impôt qui transforme notre système de solidarité en un système d'assistance préconisé par la Banque Mondiale pour permettre aux capitaux de s'engouffrer dans la protection sociale.

3. La Contribution Sociale Généralisée (CSG), porte d'entrée de la fiscalisation de la Sécurité

- Mise en place par Michel Rocard (gouvernement socialiste) en 1991 et largement soutenue par la CFDT, elle annonçait bien la volonté de financement par l'impôt payé par « les ménages », pour ne pas dire par les salariés en emploi, en chômage ou en retraite qui représentent 90 % de ces ménages.
- Les salariés paient la CSG à 89,6 %. Les entreprises n'y sont pas assujetties et conjointement, les exonérations de « charges patronales » commencent en 1992 et la CSG représente plus de 20 % du financement de la Sécurité Sociale.

4. Une seule solution, la cotisation, à taux unique et dé plafonnée comme partie intégrante des salaires

Des propositions audacieuses :

- Une Sécurité Sociale à 100 % du point de vue de l'Assurance Maladie, une retraite qui soit la prolongation du salaire, des allocations familiales qui permettent aux familles de vivre dignement.
- Il faut introduire la sécurité du salaire en y insérant l'indemnisation du chômage, la question du logement laissée aujourd'hui au bon vouloir du marché immobilier. Il faut reprendre la cotisation logement passée de 1 % à 0,4 % et en faire une véritable institution capable de financer l'accession au loyer ou à la propriété du logement principal.
- Les Conseils d'Administration de toutes ces institutions doivent être composés à 80 % par des représentants des salariés et à 20 % par des représentants de l'Etat.
- Pour couvrir de bonne manière la protection en matière de santé, il faut basculer les cotisations mutuelles ou d'assurance sur la Sécurité Sociale.
- Remboursement à 100 % de tous les frais de santé par la Sécurité Sociale, y compris la perte d'autonomie.
- Revalorisation conséquente des cotisations assises sur le salaire et payées par l'entreprise sur les richesses créées par le travail.
- Transformation de la CSG en cotisation qui doit constituer le seul financement de la Sécurité Sociale (retraite, famille, santé, logement, chômage).
- Cotisation à taux unique et dé plafonnée, chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins.

ALLOCATIONS FAMILIALES VERS L'AIDE AUX PAUVRES

Pour comprendre le présent, un peu d'histoire

Les Allocations Familiales sont nées au début du 20^{ème} siècle dans la Fonction Publique d'Etat sous forme de supplément de salaire pour charges familiales. Inscrit sur la feuille de paye, il est versé en même temps que le salaire. On peut donc dire que les allocations familiales sont un « sursalaire ».

Les allocations familiales aujourd'hui

Indexées aujourd'hui sur l'évolution prévisionnelle des prix et non plus des salaires, elles perdent régulièrement la seule prestation servie par la CAF qui ne soit pas encore soumise à un plafond de ressources.

La mise sous plafond de ressources des allocations familiales signe la mise en place progressive d'une aide aux familles pauvres.

Pourquoi cette mise sous plafond de ressources n'est pas un élément de justice sociale ?

1. On ne rétablira pas la justice sociale en supprimant les allocations familiales aux riches, pour eux, c'est une pichenette et la justice sociale voudrait que l'on mette en place une fiscalité progressive jusqu'à 100 % pour les revenus les plus élevés.

1. Les allocations familiales ne sont pas faites pour rétablir la justice sociale, ce sont des allocations de ressources pour permettre aux familles de compenser les charges inévitables qui interviennent à la naissance des enfants.

Les remboursements médicaux sous plafond de ressources ?

La CGT n'exagère pas, puisqu'une proposition, qui émane d'un rapport établi par deux chercheurs du CNRS, reprise par la presse le 13 mai 2013, préconisait cette disposition. Alors, pourquoi ne pas en profiter pour aller plus loin et mettre la Sécurité Sociale sous plafond de ressources ?

NE NOUS LAISSONS PAS ABUSER PAR CE TYPE DE PROPOSITIONS QUI POURRAIENT ALLER VERS UN REMBOURSEMENT SELECTIF DES MEDICAMENTS...

REFUSONS LE DEVELOPPEMENT DU MARCHÉ DE LA DEPENDANCE, PERTE D'AUTONOMIE, GRAND AGE

Le rapport Libault (ancien directeur de la Sécurité Sociale) préparatoire à une loi sur le grand âge et la perte d'autonomie se veut une réponse à la crise des EHPAD et plus largement aux problèmes de la prise en charge de la dépendance.

Au-delà des bonnes intentions et de mesures symboliques comme le changement du nom des EHPAD, il s'agit en réalité d'un nouveau coup porté à la Sécurité Sociale.

LA PERTE D'AUTONOMIE EST UN PROBLEME DE SANTE QUI DOIT ETRE PRISE EN CHARGE A 100 % PAR L'ASSURANCE MALADIE

- Les propositions du rapport Libault ont pour but de reconfigurer le marché des personnes âgées conformément aux orientations de la Banque Mondiale et de l'Europe. Une idéologie au service du marché avec un saupoudrage pour les pauvres financé par les moins pauvres et des incitations pour les classes moyennes et supérieures à prendre des assurances privées.
- La CGT est opposée à la constitution d'un risque spécifique de dépendance
- Si la perte d'autonomie survient certes les plus souvent chez les personnes âgées, la cause en est toujours la maladie (Alzheimer, AVC, rhumatismes, etc...) c'est un problème de santé qui relève donc de l'assurance maladie. Les questions de la perte d'autonomie ne sont pas seulement liées à l'âge (plus de 70 % des personnes de plus de 75 ans sont complètement autonomes, de même pour certains centenaires).

La prise en charge de la perte d'autonomie ne peut se concevoir que dans le cadre de la branche maladie de la Sécurité Sociale.

Le coût des séjours en établissement pour personnes dépendantes doit être pris en charge totalement par l'assurance maladie.

LA CGT REVENDIQUE :

- ➔ **La mise en place d'un grand service public de la santé et de l'action sociale intégrant tous les personnels, qu'ils exercent à domicile ou en établissement.**
- ➔ **La création de 200.000 postes** dont 40.000 immédiatement pour les EHPAD afin de réaliser l'objectif **d'un agent par résident.**
- ➔ **Des services d'aide et de soins à domicile à statut public rattachés aux hôpitaux** pour répondre aux besoins des personnes à domicile, quel que soit leur lieu de résidence, **avec du personnel formé, qualifié et correctement rémunéré.** Les frais de soin et d'aide à domicile doivent être **totalement** pris en charge par l'assurance maladie, au même titre qu'en établissement.
- ➔ **Le financement des nouvelles constructions et rénovations doit être à la charge de l'Etat.**

LA PRISE EN CHARGE A 100 % PAR LA SECURITE SOCIALE DANS LE CADRE DE L'ASSURANCE MALADIE, C'EST LA SEULE SOLUTION JUSTE ET EFFICACE, C'EST UN ENJEU DE SOCIETE.



COMPTE-RENDU CONSEIL D'ADMINISTRATION CPAM

DU 21 SEPTEMBRE 2020

L'ordre du jour était consacré à l'élection du nouveau Président du Conseil d'Administration, en remplacement de l'ancienne Présidente de FO, Christine BOUCHET.

Au premier tour, 4 candidatures ont été posées : CFDT, CGC, CPME pour les employeurs, et CGT.

Bien en amont du Conseil d'Administration, plusieurs membres du CA de différentes organisations nous ont interpellés sur les connivences entre le Directeur de la caisse, le MEDEF, l'U2P et la CFDT afin de mettre en place cette dernière.

Les jeux étaient donc faits.

La CGT, assumant ses responsabilités, a décidé de poser sa légitime candidature, en tant que première organisation syndicale, bâtisseuse historique de la Sécurité Sociale et du régime général.

Il s'avère que le scrutin ne s'est pas déroulé comme le patronat l'avait prévu, la CGT recueillant à elle seule 6 voix dès le premier tour contre 9 pour la CFDT. Une suspension de séance a été demandée. La CGC et la CPME ont retiré leurs candidatures tout en expliquant que leurs voix iraient à la CGT et non au candidat du MEDEF/U2P/Direction.

Le deuxième tour s'est déroulé dans une ambiance extrêmement tendue pour le Directeur de la caisse, la majorité du patronat et le représentant CFDT.

La CFDT remportera la Présidence à 3 voix près.

Nous déclarerons ceci en fin de Conseil :

« Je me permets de prendre la parole suite à l'élection. J'ai attendu la fin pour répondre un petit peu à l'appel de Mme Audry que tout se passe dans la meilleure ambiance possible je dirais.

Je voulais remercier ceux qui ont voté pour la CGT, cela s'est joué à peu. J'avais tout à fait conscience que cela ne serait pas possible puisque le paritarisme fait que cela n'est pas possible.

Donc je le dis, parce que l'on pourrait penser à tort que s'est joué ici un grand moment de démocratie alors qu'en fait ça n'est pas le cas puisque on sait que les jeux étaient faits d'avance. Il y a eu des coups de fils de passés pour avoir des candidats, malheureusement la CGT n'a pas reçue de coup de fil, rien de surprenant. Mettre en Présidence de caisse une femme, jeune, en plus CGT...

Cela n'est pas contre notre nouveau Président que je félicite. Je te souhaite beaucoup de courage, c'est une grosse tâche, très politique, très intéressante.

Merci à tous ceux qui ont voté CGT ».

Suite à cette déclaration, la CFDT se targuera d'avoir reçu des coups de fil du patronat. Je mimerai un joueur de violon en retour.

Fin du Conseil.

A la sortie, j'ai pu exprimer auprès du Directeur ma désapprobation sur la façon dont s'était déroulée la recherche de candidat, son lobbying auprès de la CFDT, celui-ci exprimant à certains membres du CA « Vous comprenez, il y a des gens dont je ne veux pas ! ». J'ai clairement évoqué des possibilités de contestation si la situation venait à se réitérer.

Celui-ci, sur la défensive, agressif, a accusé la CGT de le menacer devant tout le monde.

Il m'expliquera que la CGT ne fait pas la loi et que notre réaction n'est que le symptôme de notre défaite.

Le MEDEF et l'U2P, à la rescousse du Directeur, me diront ouvertement qu'au vu des intérêts politiques, il était normal de placer la CFDT.

Nous sommes loin de la défaite, et tout le monde l'a compris. La CFDT a été élue avec les voix exclusives du MEDEF, de l'U2P, et évidemment de la mutualité censée représenter le 3^e collège (et qui n'est en fait qu'une excroissance du MEDEF !).

Nous ne pouvons que nous féliciter de ce résultat qui démontre que politiquement, nous avons le rapport de forces, grâce à un travail sérieux et des capacités d'analyses indéniables, même pour le camp d'en face.

Le candidat CFDT a été désavoué, c'est toute sa légitimité qui est contestée et contestable sur le fond.

Si dans beaucoup de lieux nous nous sommes accoutumés, contraints, à ce genre de pratique, cela ne les rend pas pour autant plus supportables. Il convient donc de les combattre, par respect de notre organisation, de la justice et de la démocratie.

Florine GAETA

RESEAU EN DETRESSE ET MFS (Maisons France Services)

Par circulaire du 1^{er} juillet 2019, le Premier Ministre annonçait la création d'un nouveau service au public intitulé « France Services ».

Ainsi sans concertation ni des citoyens, ni des usagers, ni des personnels des administrations concernées, ce véritable « fait du prince » serait la suite du « grand débat post-gilets jaunes ».

Sans vouloir faire trop long, l'histoire récente démontre que les gouvernements successifs suppression des postes de fonctionnaires, diminuent les moyens et appauvrissent les territoires.

Les « économies » réalisées sur le dos des populations les plus fragiles obligent ces dernières à se déplacer ou à se passer de services pourtant essentiels (par exemple, la prime d'activité n'est pas perçue par une grande partie des ayants-droits). De même, une partie de la population se détourne de La Poste (en raison de l'éloignement ou de plages horaires non adaptées) pour aller dans des banques encore moins scrupuleuses mais présentes sur le territoire.

Ainsi la MFS serait la réponse ultime à toute cette gabegie. Il s'agirait d'une refonte complète du réseau des MSAP (maison de service au public), transformées progressivement en MFS. L'objectif est d'avoir en 2022, au moins une MFS par canton mais le gouvernement oublie de préciser que le nombre de bu-

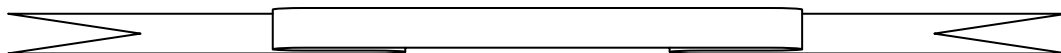
reaux de poste a été divisé par 2 voire 3 selon les départements depuis la loi Rocard-Quilès de 1990.

Ces MFS ne sont pas obligatoirement dans des bureaux de poste, elles peuvent être aussi dans des mairies, collectivités locales ou associations... L'objectif est de 400 structures début 2020 et dans le Cher, 2 sont sélectionnées avec Mehun et Châteauneuf.

A l'opposé de cela, la CGT lutte pied à pied (en étant le seul syndicat à ce jour) avec les collectifs de défense à l'image de ceux d'Asnières, Fussy, La Chapelle St Ursin, Cuffy, Culan, Le Châtelet, etc...

La CGT s'honore de ce combat et revendique des bureaux de plein exercice au plus près de la population avec une réappropriation publique des activités postales.

Afin de gagner sur ces revendications, seule la synergie entre les postiers, les usagers, des élus et avec des mobilisations peut permettre ces avancées.



& La maxime du mois &



**LES GRANDS NOUS PARAISSENT GRANDS
PARCE QUE NOUS SOMMES À GENOUX**

VERGNIAUD

RÉÉCRIRE L'HISTOIRE ?



Quelle n'a pas été ma stupeur en allumant ma télévision le vendredi 04 septembre dernier, de découvrir qu'on célébrait en grande pompe les 150 ans de la République.

Branchée sur une chaîne info, je lisais les bandeaux qui détaillaient la cérémonie au Panthéon

(excusez du peu !) et des extraits du discours du Président de la République.

J'étais sans doute ce jour-là quelque peu fatiguée, car je ne comprenais pas de quoi il s'agissait. S'il s'agissait de la 5^{ème} République, notre régime actuel, promulguée en 1958, 150 ans, cela paraissait beaucoup. S'il s'agissait d'honorer « La République » (avec des guillemets et des majuscules), la 1^{ère} ayant été proclamée en 1792, cela semblait bien peu. J'ai fini par comprendre qu'il était question là de la proclamation de la 3^{ème} République le 04 septembre 1870.

Plusieurs remarques sur les débuts de cette république font trouver bien étrange l'idée de fêter spécialement cet anniversaire.

D'abord sur la naissance de cette république. A la suite de la défaite de Sedan (la France est alors en guerre contre une coalition d'états allemands dirigée par la Prusse), l'empereur Napoléon III est fait prisonnier le 2 septembre. S'ensuivent des émeutes dans plusieurs villes de France. A Paris le Palais Bourbon, siège du corps législatif est envahi et Léon Gambetta proclame la République le 4 septembre depuis l'Hôtel de ville. Un gouvernement de Défense nationale est aussitôt mis en place avec à sa tête le Général Trochu. Mais instaurer une constitution établissant une république digne ce nom n'est pas la principale préoccupation du nouveau gouvernement, et d'emblée, il déclare vouloir consacrer toute l'énergie du pays à sa défense. Dans une proclamation à l'armée, il justifie la destitution de l'ancien pouvoir et affirme « Nous ne sommes pas au pouvoir mais au combat ».

D'ailleurs et c'est la seconde remarque que l'on peut noter, il faudra attendre 1875 pour que soient votées les 3 lois constitutionnelles qui établissent une république parlementaire.

D'aucuns argueront qu'on a voulu célébrer là les

150 ans sans discontinuité de ce régime de république, du 4 septembre 1870 à aujourd'hui. Mais c'est oublier une période bien sombre de notre histoire : l'occupation allemande et le régime collaborationniste de Vichy. Le 10 juillet 1940, l'Assemblée nationale vote les lois constitutionnelles qui donnent au gouvernement, sous l'autorité de Pétain, les pleins pouvoirs. Dès lors, le nom de République française disparaît au profit de celui d'Etat français.

Alors pourquoi cette célébration ? Peut-être pour faire oublier la 1^{ère} république, celle de 1792. Il n'est pas question bien sûr de nier ici que la Révolution française est une révolution de la bourgeoisie. Mais, d'abord, elle s'appuie sur des révoltes populaires et sur la volonté de tout un peuple de se débarrasser de la royauté. Et surtout, elle reste dans notre mémoire collective comme un moment fort d'émancipation où naît la notion si essentielle de citoyenneté.

Cette façon de réécrire l'Histoire est scandaleuse et inadmissible. Mais Macron n'a rien inventé, d'autres avant lui ont joué avec les réalités historiques pour servir leurs desseins. Pour ne parler que de ses deux prédécesseurs, rappelons-nous Nicolas Sarkozy osant reprendre à son compte la lettre de Guy Môquet en omettant soigneusement de rappeler son engagement politique et celui de son père, député du Front populaire arrêté et déporté en Algérie. En Juin 2014, son successeur François Hollande célébrait les 70 ans du débarquement sur les côtes normandes. Là encore, réécriture, tout contribuait à faire des Américains les sauveurs de l'Europe et les vainqueurs de la Seconde Guerre Mondiale, en oubliant Stalingrad où plus d'un million de Soviétiques perdent la vie, en oubliant que l'Armée rouge compte à elle seule 88% des pertes totales alliées quand celles des Etats-Unis représentent 2,2%.

L'Histoire n'est pas une science d'approximation ni d'interprétation. Elle doit être rigoureuse, s'appuyer sur les faits établis par les archives. Elle n'est pas là pour défendre ou justifier les desseins politiques des uns ou des autres, surtout quand pour cela on la tronque, on omet certains faits ou même on la falsifie.

Cela justifie pleinement l'engagement de la CGT, au travers des IHS, de travailler les questions d'histoire sociale et rétablir les vérités qui sont rarement à la gloire des gouvernants et encore moins à celle des patrons.

Catherine Fourcade

HOMMAGE À SAMUEL PATY ENSEIGNANT ASSASSINÉ

PRISE DE PAROLE DE LA FSU

LE DIMANCHE 18 OCTOBRE 2020

Ce vendredi à Conflans-Sainte-Honorine, Samuel Paty a été assassiné devant le collège où il enseignait l'histoire, la géographie et l'éducation morale et civique.

Victime d'un attentat perpétré au nom d'une conception dévoyée de l'Islam, il était depuis plusieurs jours la cible d'une vindicte publique. Pourquoi cette vindicte ? Parce qu'il avait montré des caricatures de Mahomet dans l'une de ses classes où il étudiait avec ses élèves la liberté d'expression. Comme tout enseignant, il cherchait ainsi à préparer des jeunes à l'exercice de l'esprit critique, condition essentielle à une pleine citoyenneté.

Face à cette horreur, nous nous rassemblons devant ce monument de la Résistance, hautement symbolique, qui nous rappelle aujourd'hui que le mot résistance peut prendre bien des formes.

Nous nous rassemblons aujourd'hui pour dire des choses simples et importantes.

- Que nous pensons à Samuel Paty ainsi qu'à ses proches endeuillés.
- Que les enseignants sont souvent trop seuls et doivent être soutenus dans l'exercice de leur métier. Que nous sommes attachés à la liberté d'expression et que nous refusons les logiques extrémistes et obscurantistes.
- Que nous sommes attachés à la laïcité, qui garantit la liberté de conscience.
- Que c'est l'honneur de la profession de continuer à se dire qu'il faut amener les élèves au débat contradictoire.
- Que c'est l'honneur de la profession de leur faire comprendre que le respect et la tolérance font partie des valeurs fondamentales .
- Que ça n'est pas par la haine que nous répondrons à la haine qui a coûté la vie à Samuel Paty mais par la promotion de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

Nous vous invitons à observer un temps de silence en hommage à Samuel Paty.



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DANS LES TRÈS PETITES ENTREPRISES



22 MARS AU 4 AVRIL 2021